

A 109

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS



RAPPORT
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 29 Mai 1876



MESSIEURS,

Conformément à l'article 24 de nos Statuts, nous venons vous soumettre le Compte des opérations de notre Société pendant l'année 1875.

Nous sommes heureux de vous dire que les résultats sont satisfaisants.

Nous n'avons fait dans le courant de l'année dernière, qu'une seule émission directe, celle de 78,000 délégations de la Ville de

Florence. Cette affaire a été conclue de concert avec les principaux établissements de crédit d'Italie, avec lesquels nous sommes depuis longtemps en relation. Nous n'avons eu qu'à nous applaudir du succès de la souscription.

Nous avons, ainsi que les principales Sociétés de crédit de Paris, ouvert nos guichets à l'émission de 200,000 obligations 4 % communales et départementales du Crédit Foncier. Le public a accueilli cette souscription avec faveur.

Enfin, lors de l'émission de son dernier Emprunt, la Ville de Paris nous avait désignés, ainsi que plusieurs autres Sociétés, pour recevoir les souscriptions; le montant total des demandes recueillies dans nos bureaux s'est élevé à 2,972,963 obligations. Nous avons cru devoir prendre pour notre compte, et nous nous en félicitons, une large part dans cette affaire qui présentait toutes les garanties désirables.

En dehors de ces trois opérations pour lesquelles nous avons fait appel au public, et dans un sentiment de prudence que justifie la situation du marché, nous n'avons point recherché de nouvelles affaires. Nous avons apporté tous nos soins au règlement des opérations précédemment entamées, parmi lesquelles nous mentionnerons la liquidation du Syndicat Espagnol de 100 millions qui avait été formé particulièrement en vue de la création de la Banque Hypothécaire d'Espagne. Cette importante Société a obtenu, du Gouvernement Espagnol, en 1875, de notables modifications à ses Statuts, et nous avons tout lieu d'espérer que cette Banque, à la hauteur du rôle qu'elle peut être appelée à jouer dans les réformes financières de l'Espagne, retirera de ces nouvelles opérations les avantages légitimes auxquels ses privilèges lui donnent droit.

Nous avons été assez heureux pour n'être engagés ni directement, ni indirectement avec le gouvernement Ottoman lors de la suspension

du paiement des coupons tures, et nous n'avions en portefeuille qu'une somme peu importante de Rente 5 % péruvienne, lorsque le gouvernement du Pérou a cessé de payer l'intérêt de sa dette. Enfin, nos engagements en valeurs égyptiennes étaient également liquidés à la fin de l'exercice.

Si nos succursales ne nous ont pas donné cette année les résultats auxquels elles nous avaient habitués depuis la fondation de notre Société, nous ne devons pas moins insister sur les avantages qu'elles nous ont procurés dans l'ensemble de nos affaires courantes. La diminution de leurs bénéfices tient à certaines causes locales et à l'impossibilité dans laquelle, par suite des affaires générales, elles se sont trouvées de faire des émissions publiques comme les années précédentes. Nous ajouterons que la succursale d'Amsterdam, qui s'était liée d'intérêt avec une importante Maison de New-York, par suite de la formation d'un Syndicat pour un chemin de fer Américain dont les obligations ont été fortement dépréciées, a éprouvé une perte assez considérable par le fait de la suspension de cette Maison. Nous avons fait subir à notre créance et au coût des obligations possédées par la Banque une réduction qui nous met à l'abri de tous mécomptes ultérieurs; les renseignements qui nous sont parvenus depuis le commencement de l'année font même espérer que nous retrouverons dans les prochains exercices une partie de la somme portée au compte de Profits et Pertes.

La succursale de Bruxelles a été chargée de gérer le Syndicat formé en Mars 1875, entre diverses maisons belges et françaises, pour l'achat et la revente des obligations 4 1/2 % Annuités consolidées de la Banque de Belgique basées sur le rachat fait par le gouvernement Belge d'un certain nombre de kilomètres de chemin de fer; l'opération était presque entièrement terminée à la fin de l'exercice.

Nous avons eu récemment le regret de perdre un Membre de

notre Comité consultatif en Belgique, M. Joseph Montefiore-Lévi, qui nous avait toujours donné un concours empressé.

Vous trouverez dans le Tableau annexé à ce Rapport les noms des Membres des Comités consultatifs institués auprès de nos Succursales qui veulent bien donner, pour l'exercice 1876, leur concours à notre Établissement, et vous unirez sans doute vos remerciements aux nôtres pour leur utile coopération pendant l'année dont nous vous rendons compte.

En examinant le Bilan, vous verrez que, en raison de la situation générale des affaires, et par les motifs auxquels nous faisons allusion, dans notre Rapport de l'an passé, nous avons restreint certaines branches de nos opérations. La diminution de nos comptes de fonds d'État et d'avances sur garanties, a naturellement augmenté nos disponibilités, ainsi que le prouve notre compte de reports; ce compte, par suite des sommes plus considérables que nous lui avons affectées, nous a donné un bénéfice sensiblement supérieur à celui de l'an passé, malgré l'abaissement du taux moyen des reports.

Le compte *immeubles de la Société* a augmenté de 500,000 fr. par l'acquisition de l'hôtel dans lequel vous êtes réunis. Notre bail arrivant à échéance, nous avons profité de l'option d'achat qu'il stipulait en notre faveur; nous avons payé, frais compris, 599,805 fr. 88 c., mais nous avons fait subir à ce prix, dès cette année, un amortissement de 100,000 francs environ, de sorte que nos deux immeubles de Paris, les numéros 3 et 5 de la rue d'Antin, figurent à notre bilan pour la somme de 1,500,000 francs.

Le compte de *Profits et Pertes* que nous vous soumettons présente un bénéfice de 8,923,650 fr. 24 c., réduit par l'ensemble des frais généraux, amortissements et allocations, à 7,841,759 fr. 68 c.

L'abonnement au timbre, les contributions et impôts divers (non compris les droits de transmission et l'impôt sur le revenu retenus sur le montant des coupons payés) représentent une charge de 125,690 fr. 16 c., soit environ 3,000 francs de plus que l'année précédente.

Les frais généraux proprement dits de l'établissement central énumérés dans les paragraphes 2 et 5 s'élèvent à 711,281 fr. 20 c.; c'est à peu près le même chiffre qu'en 1874.

La Caisse de retraite et de prévoyance en faveur de nos employés à Paris a reçu cette année, comme l'année précédente, une dotation de 20,000 francs.

Sur le montant des bénéfices nets, 7,841,759 fr. 68 c., nous avons prélevé, aux termes de la loi, 5 %, soit 392,088 francs pour la réserve légale, et nous avons doté le fonds de prévoyance, mentionné dans l'article 47 de nos statuts, d'une somme de 850,000 francs, sur laquelle, conformément à la décision prise dans la réunion du 5 avril 1873, nous avons fait constater les droits des administrateurs actuels, à raison de 10 %, dans le cas où, suivant une décision de l'Assemblée, il en serait fait ultérieurement une répartition totale ou partielle.

L'ensemble des réserves constituées dans les quatre premières années de l'existence de notre Société sera ainsi porté, si vous voulez bien approuver nos propositions, à 10,638,005 francs.

Le solde des bénéfices, après ces divers prélèvements, permet de répartir un dividende de 50 francs par action, en reportant à nouveau au compte de Profits et Pertes le reliquat de 2,449 fr. 46 c. qui reste disponible après cette répartition de 10 % sur le capital versé.

Nous devons, Messieurs, signaler à votre attention l'emploi que

nous avons fait d'une partie de notre fonds de prévoyance, en vertu du paragraphe 5 de l'article 24 de nos Statuts. Nous avons acheté 6,000 de nos propres actions au prix moyen de 1,075 francs avec le coupon de Janvier. La situation des différents marchés et le crédit ébranlé d'un grand nombre de valeurs étrangères nous recommandant la plus grande prudence et les sommes employées temporairement soit en reports, soit en effets ne nous procurant qu'un intérêt très-minime, nous avons pensé que nous ne pouvions mieux placer une partie des sommes appartenant au fonds de prévoyance qu'en achetant un certain nombre de nos Actions à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque.

Nous sommes convaincus que vous approuverez cette manière d'agir et que vous nous autoriserez à agir de même dans l'avenir lorsque les mêmes circonstances se reproduiront.

Nous tenons à rendre ici hommage au zèle et au dévouement de tout notre personnel, tant à Paris que dans les succursales. Quoique nous n'ayons pas cru devoir remplacer un certain nombre de nos employés qui nous ont quittés presque toujours pour occuper en dehors de notre établissement des positions supérieures à celles que nous pouvions leur offrir, le travail n'en a pas souffert et la plus grande régularité n'a cessé d'exister dans tous les services de la Banque. La plus grande part dans ce résultat revient à notre Directeur général, et nous sommes heureux de le constater une fois de plus devant vous.

Conformément à nos Statuts et à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 Janvier 1875, nous avons procédé au tirage au sort d'un de vos Administrateurs. Le membre sortant cette année est

M. Edmond JOUBERT.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

L'article 18 dispose que le Conseil doit être composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus.

L'an dernier, Messieurs, sous le coup des regrets profonds que nous causait la fin prématurée de notre collègue et ami M. Antoine Schnapper, nous avons ajourné toute décision relative à son remplacement.

Usant aujourd'hui de la faculté que nous donne l'article 20 de nos Statuts, nous venons vous proposer de nommer trois nouveaux Administrateurs, ce qui porterait à neuf le nombre des membres de votre Conseil. Nous soumettons à votre ratification les noms de

MM. le Comte A. DE CAMONDO, Banquier;

E. DUCLERC, Sénateur;

E. DUTILLEUL, Député.

En vertu de l'article 32 des Statuts, votre Censeur, M. Léon CUNIN-GRIDAINE, s'est adjoint comme collègue

M. F. THOMAS.

Vous aurez à statuer sur ce choix et à nommer un Censeur en remplacement de M. CUNIN-GRIDAINE, sortant et rééligible.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons accompli la mission que vous nous avez conférée dans votre dernière Assemblée générale.

Les comptes de l'Exercice 1875 ont été mis à notre disposition à l'époque prescrite par la loi, et des explications fournies avec une clarté et une précision auxquelles nous ne pouvons que rendre hommage nous ont permis d'en pénétrer tous les détails et d'en apprécier l'exactitude.

Le Bilan, le Compte de profits et pertes et les propositions de répartition des bénéfices qui sont placés sous vos yeux donnent de la situation de la Société, au 31 Décembre 1875, et des résultats de cette année un exposé qui, rapproché des explications données dans les précédents Rapports du Conseil et de vos Commissaires, se suffit presque à lui-même et auquel nous n'avons à ajouter que de sommaires observations.

Un grand nombre des comptes de l'Actif, *Espèces en Caisse et à la Banque, Portefeuille, Fonds disponibles dans les Banques, Reports, Coupons à encaisser et Liquidation au 31 Décembre*, embrassent des valeurs aujourd'hui liquidées.

Les comptes *Correspondants* et les *Avances sur garanties* ont conservé ce caractère de division et de sécurité que nous vous signalions l'année dernière.

Les *Fonds d'États*, les *Actions et Obligations* comprennent un grand nombre de valeurs prudemment divisées dont l'estimation a été faite sur les bases que nous vous avons signalées dans nos précédents rapports.

Les *Participations diverses*, qui ne figurent plus que pour un chiffre de 4,500,000 francs, ont été portées, conformément aux règles établies, pour le capital déboursé, avec la seule addition de l'intérêt à 5 %.

Le compte *Immeuble*, qui n'était, l'année dernière, à Paris, que d'un million, s'élève aujourd'hui à 1,500,000 francs, par suite de l'acquisition d'un immeuble que la Banque n'occupait précédemment qu'à titre de locataire.

Au Passif, les comptes courants des *Correspondants* figurent pour 56,115,000 francs et leur exigibilité, pour tous les dépôts d'une certaine importance, est soumise aux conditions d'avertissement préalable et de versements fractionnés que la Banque a toujours cru devoir exiger et qui lui donnent une précieuse sécurité.

Dans les trois premières années de l'existence de la Banque, vous avez affecté une somme de 7,863,500 francs à la constitution d'un *Fonds de Prévoyance* qui vient s'ajouter au capital et à la réserve légale et contribuer à augmenter la puissance et la stabilité de votre Société.

Un emploi important d'une partie de ce Fonds de prévoyance nous a été signalé; une somme de 3,450,000 francs a été consacrée à

l'acquisition, au prix moyen de 1,075 francs avec le coupon au 1^{er} janvier dernier, de 6,000 actions de votre Compagnie qui figurent à l'actif au compte de *Divers*. Des explications étendues vous seront données pour cet emploi de fonds. Le fait que votre Fonds de prévoyance est absolument distinct de la Réserve légale et que vos actions sont au porteur, enfin les limites dans lesquelles a été renfermée cette acquisition ont paru à votre Conseil, qui n'a d'ailleurs agi qu'après s'être éclairé de l'avis d'éminents jurisconsultes, justifier une opération qu'il a considérée comme utile à vos intérêts.

En résumé, la situation de la Société et les résultats de l'année 1875, clairement exposés sur les comptes qui vous sont soumis, vous permettent de disposer d'un bénéfice net de 7,841,759 fr. 68 c.

C'est à vous qu'il appartient de décider dans quelles proportions ce bénéfice devra se répartir entre le dividende et le fonds de prévoyance que, dans des vues de prudence auxquelles nous ne pouvons que nous unir, votre Conseil vous propose d'accroître encore cette année, en y affectant une nouvelle somme de 850,000 francs.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes de l'Exercice 1875, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 11 Mai 1876.

LES COMMISSAIRES :

CH. GIDE. E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 1876

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées :

Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'Exercice 1875, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Affecte au fonds de prévoyance mentionné dans l'article 47 des Statuts une somme de 850,000 francs, dont 90 % reviennent aux Actionnaires et 10 % aux Administrateurs actuels, dans le cas où, sur une décision de l'Assemblée, il en serait fait ultérieurement une répartition totale ou partielle ;

Fixe à 50 francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1875.

Un à-compte de 20 francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} janvier dernier, le solde, soit 30 francs par action, sera payé à partir du 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Réélit M. Edmond JOUBERT, Administrateur sortant,

Confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en vertu de l'article 20 des Statuts, de

M. le Comte A. de CAMONDO, Banquier;

M. E. DUCLERC, Sénateur;

M. E. DUTILLEUL, Député,

comme Administrateurs de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Réélit M. Léon CUNIN-GRIDAINÉ, Censeur sortant,

Confirme la nomination faite à titre provisoire (article 32 des Statuts) de M. F. THOMAS, comme Censeur.

Quatrième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Nomme M. E. LEVIEZ,

M. Ch. GIDE,

COMMISSAIRES chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les Administrateurs pour l'exercice 1876.

COMPTES

De l'Exercice 1875

BILAN GÉNÉRAL au

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque	3.519.847 58	566.108 65	4.085.956 23
Portefeuille			
{ Paris et Province	4.089.819 90	2.400 »	4.092.219 90
{ Valeurs étrangères	3.161.002 30	3.415.987 34	6.576.989 64
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.373.396 60	3.100.599 83	4.474.196 43
Comptes fixes des succursales	10.000.000 »	»	15.299.090 66
Comptes courants —	5.299.090 66	»	
Correspondants { à l'étranger	11.764.006 35	8.073.549 61	26.896.880 70
{ en France	6.207.179 59	852.145 15	
Reports	28.582.248 05	5.423.519 06	34.005.767 11
Coupons à encaisser	2.063 05	189.863 95	191.927 »
Avances sur garanties	7.113.572 47	329.397 70	7.442.970 17
Fonds d'États	6.469.461 31	1.773.982 80	8.243.444 11
Actions et Obligations	23.265.712 22	6.577.321 80	29.843.034 02
Participations diverses	4.112.491 78	458.391 10	4.570.882 88
Liquidation 31 Décembre 1875	5.382.443 80	»	5.382.443 80
Comptes divers et comptes d'ordre	4.140.172 09	1.292.328 50	5.432.500 59
Immeubles de la Société	1.500.000 »	599.221 »	2.099.221 »
Mobilier	50.000 »	37.411 45	87.411 45
Versement non appelé sur Actions	62.500.000 »	»	62.500.000 »
	188.532.707 75	32.692.227 94	221.224.935 69

31 Décembre 1875.

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social	125.000.000 »	» »	125.000.000 »
Réserve légale	1.532.417 »	» »	1.532.417 »
Fonds de prévoyance	7.863.500 »	» »	7.863.500 »
Effets à payer	2.494.293 20	1.640.508 25	4.134.801 45
Comptes fixes des succursales	» »	10.000.000 »	15.299.090 66
Comptes courants —	» »	5.299.090 66	
Comptes courants des Syndicats	3.758 70	» »	3.758 70
Correspondants { à l'étranger	10.841.846 96	11.640.454 02	56.115.578 56
{ en France	30.444.950 55	3.188.327 03	
Comptes divers et comptes d'ordre	2.848.164 25	585.865 39	3.434.029 64
Profits et pertes	7.503.777 09	337.982 59	7.841.759 68
	188.532.707 75	32.692.227 94	221.224.935 69

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	125.690 16
II	
Appointements, gratifications, frais de bureaux et de loyer	440.722 35
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	167.158 85
III	
Amortissement et frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	110.293 29
IV	
Dotations de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	20.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	3.400 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	114.625 91
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	7.841.759 68
	8.923.650 24

PERTES (Exercice 1875)

AVOIR

Solde de l'Exercice 1874	42.526 34
Commissions	569.191 38
Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes	3.424.343 68
Reports	1.441.699 88
Fonds publics, Actions et Obligations.	3.103.117 12
Divers.	4.789 25
Bénéfice net des Succursales	337.982 59
	8.923.650 24

REPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

Bénéfice net		7.841.759 68
Intérêts à 5 % sur le capital versé. 3.125.000	»	
Réserve légale 5 % 392.088	»	4.367.088 »
Fonds de prévoyance. 850.000	»	
		3.474.671 68
Conseil d'administration . 10 % sur Fr. 3.472.222 22.		347.222 22
		3.127.449 46
A répartir aux Actionnaires.		3.125.000 »
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés.		6.252.449 46
Dividende de cinquante francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social		6.250.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1876.		2.449 46